



La Lettre n°6

janvier 2018

L'éditorial

par
Pierre Mouterde,
président

Dix ans déjà que l'ambition des fondateurs se concrétise !

Dix années au cours desquelles, la Fondation a accompagné et soutenu des acteurs du monde, sanitaire, social, judiciaire et pénitentiaire, des professionnels qui, au quotidien, accueillent et « prennent soin » des personnes en situation de vulnérabilité.

Ainsi, au cours de ces dix années, la Fondation Après-Tout aura accompagné plus de 110 projets, décerné 7 prix de mémoire, accompagné 10 séminaires ou colloques.

Depuis la fin de l'année dernière, le **nouveau site de la Fondation** : www.apres-tout.fr vous permet de mieux connaître ses missions, ses objectifs, ainsi que les projets soutenus. N'hésitez pas à le consulter !

Pendant ces dix années, Marie-Antoinette Piens, membre Fondateur, a assuré une Présidence bienveillante et efficace, permettant à la Fondation d'assurer pleinement la mission qu'elle s'est assignée et de s'engager avec confiance dans l'avenir. Au nom de tous, je la remercie pour cet accomplissement.

Déjà membre du Comité Exécutif, il m'a été demandé, courant 2017, de succéder à Marie-Antoinette. Ma volonté est d'inscrire les actions de la Fondation dans la continuité du travail déjà accompli, dans le respect de la vision des Fondateurs.

C'est par le travail en équipe que nous pouvons multiplier nos forces et nos réalisations, en recherchant systématiquement à minimiser les frais de fonctionnement de la Fondation.

La priorité est de continuer à identifier des projets individuels et collectifs que nous voudrions soutenir parce qu'ils répondent avec pertinence aux missions de la Fondation.

C'est par la qualité des projets soutenus que la Fondation réalise son ambition.

Bien sûr, la recherche de fonds est aussi l'une de nos préoccupations. C'est aussi par l'augmentation de ses moyens que la Fondation contribuera à un accompagnement plus humain des plus vulnérables. Sans moyen, nos actions ne seraient que mineures et nous n'existerions pas.

Nous comptons sur vous pour nous aider !

La tâche est grande !
Mais, l'ambition est belle !

A noter...

Conférence / Table-ronde

Jeudi 22 mars 2018

18 h 30 – 22 h 00

à l'Agora Tête d'Or, 93 rue Tête d'Or, Lyon 6

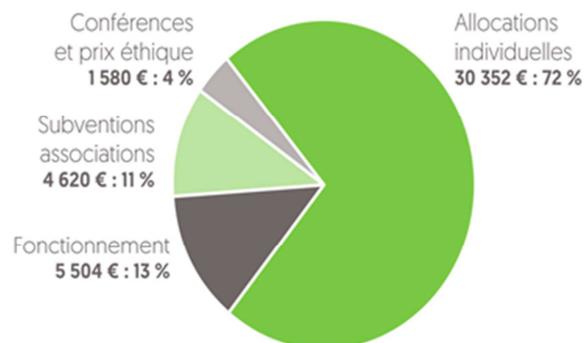
« Quelles vulnérabilités et quelle responsabilité pour les professionnels au service de l'humain aujourd'hui ? »

avec la participation de Julie Henry, philosophe, et l'expérience de terrain de plusieurs associations.

Inscription nécessaire : contact@apres-tout.fr

Des frais de fonctionnement limités

Depuis la création de la Fondation, les dons annuels se sont élevés, en moyenne, à plus de 40 000€.



La Fondation Après-Tout s'efforce de réduire au strict minimum son budget de fonctionnement (13 % des dépenses en moyenne).



Fondation
Après-Tout



Sous l'égide de
Fondation
de
France

Fondation Après-Tout

15, rue Jean Perréal - 69008 Lyon

www.apres-tout.fr • contact@apres-tout.fr

Un prix attribué...

Dans le cadre du **Prix du Diplôme Inter Universitaire d'Éthique en Santé – Lyon 1**, un prix a été attribué à Estelle Bugni pour son mémoire : « *A propos d'une question éthique en laboratoire de biologie médicale : entre respect du secret professionnel et protection des partenaires ?* »

Un nouveau site à découvrir

<https://apres-tout.fr/>

créé pour mettre en valeur notre action

**Accompagner les professionnels
au service de l'humain**

Régulièrement vous trouverez des articles concernant les champs d'actions qui nous préoccupent et les projets qui ont retenu notre attention.

Chantiers-Passerelles

« Donner un nouvel élan au Travail d'Intérêt Général (TIG), une alternative intelligente à la prison ». La Fondation Après-tout a soutenu l'association pour la réalisation de la Rencontre nationale : « *Pour une peine constructive et efficace, donnons un nouveau souffle au travail d'intérêt général !* ».

Pour faire connaître davantage le TIG et redynamiser cette mesure sur les territoires, la Fondation a soutenu en 2017 le projet « *Tour de France du TIG* ». <https://chantiers-passerelles.fr/>

Un travail pluridisciplinaire

L'association Réson'entre a initié un colloque sur « **La Place de l'enfant en cas de séparation du couple** ».

Ce colloque est issu du travail d'un groupe composé de professionnels de la justice : magistrats et avocats ; du soin : médecins, psychanalystes, psychologues ; du social : conseillère conjugale et assistant social du secteur public et privé. Ce groupe de travail a été à l'initiative de deux journées d'études organisées en juin 2016 avec, pour invité fédérateur, Jean-Pierre Lebrun psychanalyste belge. Ces premières journées ont permis de dégager des axes de recherches à approfondir autour du thème central « *L'enfant au milieu de la séparation de ses parents* » abordé sous des aspects différents.

Les 13 et 14 octobre 2017, deux nouvelles journées d'étude pluridisciplinaire ont eu lieu sur le thème : « *Le trousseau psychique de l'enfant* » avec l'intervention d'un philosophe, de professionnels de la justice, du soin et du social et la présence de Charles Juliet dont des extraits du livre « *Lambeaux* » ont été lus par une comédienne, Anne de Boissy. Plus de soixante-dix professionnels d'horizons divers ont participé à ces journées.

Réson'entre projette la mise en place des troisièmes journées d'étude en octobre 2018

Ces rencontres annuelles devraient permettre de réaliser, au terme de cette recherche pluridisciplinaire, un documentaire. Il reprendrait les échanges et serait complété par des entretiens avec des enfants et des adultes concernés ou l'ayant été par cette question de la séparation de leurs parents.

La Fondation Après-Tout a soutenu la mise en place de ces différentes journées en permettant notamment la participation de plusieurs magistrats lors des journées d'octobre 2017.

Soutenez la Fondation Après-Tout et ses actions

Les dons

Par chèque :

Fondation de France – Fondation Après-Tout
à adresser : 15 rue Jean Perréal - 69008 LYON

Un reçu fiscal vous sera adressé par la Fondation de France

Les dons et assurances-vie

Vous pouvez transmettre tout ou partie de votre patrimoine par legs en rédigeant votre testament en faveur de la Fondation Après-Tout.

Demandez conseil à votre notaire.

Accompagner les professionnels au service de l'humain

soutenir • se ressourcer • produire de la pensée



**Fondation
Après-Tout**